

ECHOS du CONSEIL MUNICIPAL de MOLLANS-SUR-OUVEZE
du 8 mars 2010
par les élus de « Mollans Autrement »

Marchés des logements Ecole et Poste.

Le Conseil prend connaissance du résultat des appels d'offre :

1) pour les deux logements prévus dans les bâtiments actuels de l'Ecole :

Le montant des travaux s'élèvera à 82 406,10 € TTC.

Le Conseil donne son accord pour le lancement de l'opération.

-2) pour le logement au dessus la Poste, le montant des travaux s'élèvera à 61 247,46 € TTC.

Le Conseil donne son accord pour le lancement de l'opération.

Etant donné les subventions obtenues, les loyers qui seront perçus par la commune devraient couvrir le remboursement des emprunts autorisés. Ce serait donc une opération neutre pour la commune qui disposerait ainsi de trois logements à vocation sociale, intégrés au cœur du village.

Validation du schéma directeur AEP (diagnostic)

Il s'agit du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Ce programme de rénovation du réseau s'élève à 998 900 € ; il s'étalerait sur dix années.

Ce document techniquement remarquable nécessitait, à notre avis, un aménagement du calendrier, notamment en ce qui concerne les travaux prioritaires. Nous avons fait observer en effet que le remplacement des tuyaux de plomb, quand bien même leur innocuité serait démontrée, devrait intervenir avant 2012 date fixée par la loi.

Pour le renouvellement du parc des compteurs et des conduites d'eau (132 000 € HT) les annuités, selon le rapport, s'élèveraient à 9 082 €.

Pour la tranche 1 des travaux 2010/2014 (156 000 € HT), les annuités seraient de 8 835 €.

Le bureau d'étude prend pour hypothèse de financement un prêt sur 30 ans à 5,5%.

A NOTER que pendant deux années nous avions réclamé ce rapport qui nous a été toutefois communiqué plusieurs semaines avant la réunion (point positif, il faut le souligner, car le fait est rare).

Nos observations en réunion, elles aussi techniques et financières, qui ne visaient que l'intérêt de la commune, ont déclenché la colère de Monsieur Yves Roux qui a agressé verbalement un de nos conseillers.

Choix du bureau d'étude pour la réalisation d'une étude géotechnique au droit de la future station d'épuration.

Le Conseil a donné son accord pour l'offre de la société SOL CONCEPT bien que plus onéreuse, mais plus complète, d'un montant de 11 910 €, sachant qu'une partie de l'étude préconisée pourrait ne pas être réalisée et permettrait ainsi une économie de 4 500 €.

Bibliothèque : Diverses délibérations liées à l'ouverture de la bibliothèque.

Approbation de la convention entre le Conseil Municipal représenté par son maire et l'Association loi de 1901 « lire à Mollans ».

Approbation de la Convention « Bibliothèque » entre le Département de la Drôme et la Commune de Mollans-sur-Ouvèze.

Examen et approbation de la subvention communale « Bibliothèque ».

Nous avons appris lors de ce Conseil que la réunion de fin de chantier n'avait pu se tenir, bien que toutes les entreprises soient présentes, l'architecte ne s'étant pas présenté ! Monsieur le Maire diligentait une nouvelle réunion.

Nous n'avons pas été conviés à cette réunion (bien qu'une commission « Médiathèque » où nous sommes représentés ait été désignée par le Conseil). Nous avons rappelé l'existence de divers « désordres » en maçonnerie, en charpente (poutre maîtresse introduite dans la muraille sans protection contre l'humidité, poutre maîtresse en porte-à-faux sur le pilier central) par exemple.

Station d'épuration :

Monsieur le Maire nous a remis en réunion, sans commentaire, ni explication, un échéancier pour la nouvelle station d'épuration.

Début janvier 2010 : demandes de subventions.

Défrichement de la parcelle : premier trimestre 2010.

Etude géotechnique complémentaire : premier trimestre 2010.

Dépôt du dossier (Déclaration) : deuxième trimestre 2010.

Lancement de la consultation des entreprises : fin du deuxième trimestre 2010

Choix des entreprises : Fin septembre –octobre 2010.

Démarrage des travaux : début 2011

Fin des travaux : automne 2011.

Droit de préemption urbain :

Après un large échange entre les conseillers, Monsieur le Maire a été autorisé à exercer le droit de préemption sur un immeuble, adjacent à la rue du Barry, partiellement en ruine depuis de nombreuses années, et présentant un risque sanitaire ; cette opération permettrait en outre de rétablir une ancienne voie piétonnière. Monsieur A. MONGE a appelé l'attention du Conseil sur le soin qui devrait être apporté lors de la démolition de l'immeuble ruiné compte tenu des imbrications des immeubles voisins, et du surcoût qui en résulterait.

Virements de crédits :

Le Conseil a autorisé une opération de compte à compte de 69 689,81 € concernant les crédits FDAC 2010 (subventions pour les travaux routiers).

Questions diverses :

-Adhésion à la Communauté de communes de BUIS LES BARONNIES de la commune de MONTGUERS :

Le Conseil a donné son accord pour l'adhésion de cette commune.

-Acquisition d'une machine de nettoyage des sols (Poids 115 kg environ) coût 3 400 € HT, et accroissement du nombre d'heures de prestations, de 10 à 16 heures, pour la personne préposée à l'entretien des locaux communaux, compte tenu de l'accroissement des surfaces à nettoyer (bibliothèque).

Nous nous sommes inquiétés du poids de la machine lors de son transfert pour les opérations de nettoyages de la salle des fêtes à la bibliothèque, l'adjoint au maire nous a précisé que la machine avait été testée par la personne chargée de l'entretien et correspondait aux besoins..

-Traçage du parking école : la délimitation des zones de circulations des cars scolaires est indispensable ; la peinture est achetée, la machine de traçage prêtée, le retard est consécutif aux conditions climatiques.

-Convention CAUE : une étude a été confiée à ce cabinet pour l'étude de l'aménagement extérieur de la bibliothèque et la mise en valeur des façades du vieux village.

-Une consultation pour l'amélioration du régime d'assurance au moindre coût, pour les personnels des collectivités territoriales a été lancée à l'échelon départemental, le Conseil a donné un accord de principe à cette consultation.

-L'Office du Tourisme de Buis-les-Baronnies pourrait détacher pour l'accueil à MOLLANS, une personne expérimentée, pour la période de juin à septembre, en contrepartie la Commune rémunèrerait un stagiaire.

-Affouage : avant de lancer la procédure pour les concessions de coupes dans les bois communaux, le Conseil a fait part de ses préférences pour les zones concernées.